



Qui doit régler l'abonnement du compteur trimestriel d'EDF? Le lo

Par **vivelavie**, le **04/12/2015 à 21:59**

Bonjour,

J'ai loué une maison meublée. Je viens de recevoir la facture du compteur EDF (abonnement trimestriel).

J'ai donné cette facture à ma locataire car je pense que ce règlement lui incombe?

Qu'en est-il? Je n'encaisse que le loyer. Pas de charge mais nous avons convenu qu'elle règlera les factures émanant de sa propre consommation. Donc je lui fait parvenir les factures EDF y compris celle de l'abonnement trimestriel?

Suis-je dans mon droit ou pas?

Merci de votre aide.

Par **youris**, le **04/12/2015 à 23:38**

bonjour,

le paiement incombe au titulaire du contrat.

si vous voulez que votre locataire paie les factures électricité, il faut mettre le contrat son nom.

salutations

Par **vivelavie**, le **05/12/2015 à 08:36**

Merci beaucoup pour votre réponse rapide.

Par **janus2fr**, le **05/12/2015 à 11:48**

Bonjour,

C'est d'ailleurs la seule solution pour que votre locataire paie ses consommations d'électricité car il est interdit pour un bailleur de revendre de l'électricité. Vous ne pouvez donc pas demander à votre locataire de vous rembourser les factures qui arrivent à votre nom car c'est assimilé à de la revente.

Par **vivelavie**, le **05/12/2015** à **14:37**

Bonjour et merci Janus2fr et Youris. Je vais résilier mon contrat EDF et le faire mettre au nom de ma locataire et future propriétaire. Elle souhaite faire l'acquisition de la maison dans quelques mois seulement...le temps pour elle de vendre un bien immobilier.J'attendais de signer le compromis de vente pour faire résilier mon contrat EDF.

Merci encore.Cordialement